

L'Europe des souverains

« La Restitution ou chacun son compte », caricature du partage lors du congrès de Vienne, estampe, 1815 (Musée Carnavalet, Paris).



Le réveil des peuples Baldassare Verazzi, Un Épisode des cinq journées de Milan, huile sur toile, vers 1848 (Musée du Risorgimento, Milan).

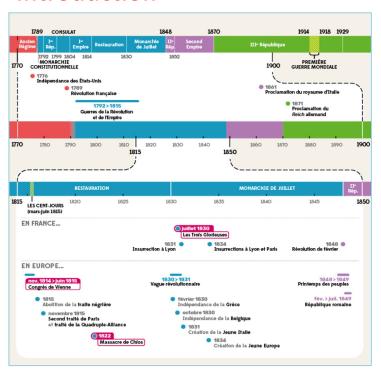
Fiche d'objectifs

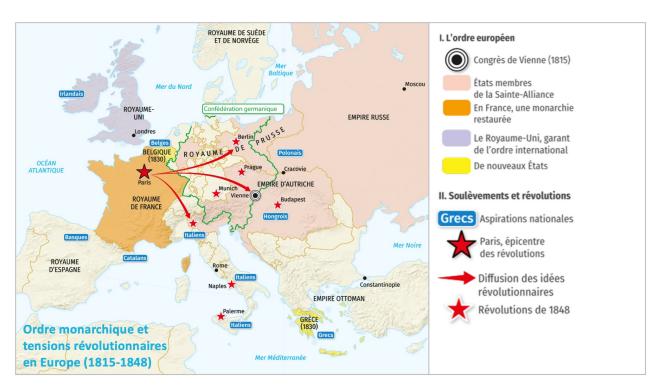
Notions et vocabulaire à savoir définir	Repères chronologiques à savoir situer :
 restauration révolution mouvements libéraux, mouvements nationaux philhellénisme, romantisme suffrage universel/suffrage censitaire constitution, monarchie constitutionnelle conservatisme libéralisme 	 dater le congrès de Vienne situer les États et les villes dans lesquels des révolutions se sont produites en 1830 et 1848 dater les régimes et les monarques qui se sont succédé en France entre 1814 et 1848.
Grandes lignes du cours à savoir expliquer :	Capacités et méthodes à savoir maitriser :
 comment l'Europe est-elle réorganisée lors du congrès de Vienne ? pour quelles aspirations les mouvements libéraux et nationaux se battentils ? pourquoi des révolutions éclatent-elles en France et en Europe en 1830 et en 1848 ? pourquoi les révolutions de 1830 et de 1848 se soldent-elles globalement par des échecs ? 	 analyser un texte en histoire : citer le texte, le reformuler au besoin et l'expliquer en mobilisant des connaissances tirées du cours construire un schéma fléché

Évaluation (couplée avec le chapitre 2) : Analyse d'un document (1 heure)

Vous aurez à corriger une analyse d'un texte rédigée par un e élève. Dans la copie, vous devrez repérer les points forts et les points faibles et compléter une grille d'évaluation avant d'attribuer une note.

Introduction





Problématique : Pourquoi les idées de liberté et d'indépendance ne parviennent-elles pas à s'imposer en Europe et en France dans la première moitié du XIXème siècle ?

I. Le triomphe de l'ordre monarchique en Europe : 1814-1848

A. Le congrès de Vienne réorganise la carte de l'Europe

Point de passage et d'ouverture 1 : « 1815 : Metternich et le congrès de Vienne » (dossier pages 66-67)

<u>Consigne</u>: En analysant les documents, vous mettrez en évidence les acteurs présents au Congrès de Vienne ainsi que les décisions politiques et territoriales qu'ils ont prises.



« La Restitution ou chacun son compte », caricature du partage lors du congrès de Vienne, estampe, 1815 (Musée Carnavalet, Paris).

- Louis XVIII, nouveau roi de France, à qui Alexandre I^{er}, tsar de Russie, remet une couronne
- Alexandre ler, tsar de Russie qui marche sur la Pologne et arrache des territoires à Napoléon ler
- Ocastelreagh, ministre britannique des affaires étrangères, qui tient Napoléon lorsqu'il vomit ses territoires
- Napoléon Ier, Empereur des Français, qui glisse de son trône et qui vomit ses territoires
- **6** Ferdinand VII, roi d'Espagne, qui part avec une carte d'Espagne sous le bras
- 6 Frédéric Guillaume III, roi de Prusse, qui agrandit son royaume
- François I^{er}, Empereur d'Autriche, qui remplit son sac avec des territoires
- O Joaquim Murat, maréchal d'Empire, beau-frère de Napoléon ler et roi de Naples, qui assiste à la scène sans pouvoir
- 9 Talleyrand, Ministre français des affaires étrangères, entouré de la délégation française, rentre à Paris



5 Le nouvel ordre européen

a. La Sainte-Alliance

« Les trois monarques contractants [empereurs d'Autriche et de Russie, roi de Prusse] demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en toute occasion et en tout lieu assistance, aide et secours. »

Traité de la Sainte-Alliance, 26 septembre 1815.

b. La Quadruple Alliance

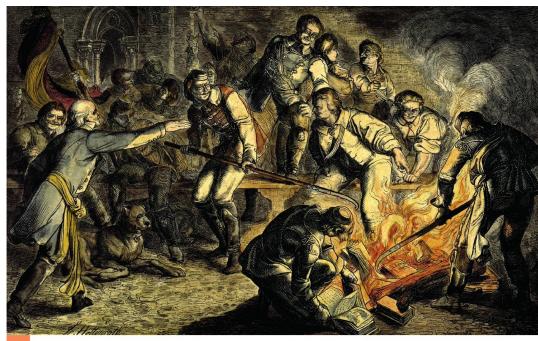
« L'empereur d'Autriche, le roi du Royaume-Uni [...], le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies [...] ont résolu [...] de fixer [...] les principes qu'[ils] se proposent de suivre pour garantir l'Europe des dangers qui pourront encore la menacer [...].

Art. 2 [...] Comme les mêmes principes révolutionnaires qui ont soutenu la dernière usurpation criminelle, pourraient encore [...] déchirer la France, et menacer ainsi le repos des autres États, les Hautes Parties Contractantes reconnaissant solennellement le devoir de [...] veiller [...] à la tranquillité et aux intérêts de leurs peuples, s'engagent [...] à concerter [...] les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour la sûreté de leurs États respectifs, et pour la tranquillité générale de l'Europe. »

Traité de la Quadruple Alliance, 20 novembre 1815.

I. Le triomphe de l'ordre monarchique en Europe : 1814-1848

B. Le développement du mouvement des nationalités



La fête de la Wartburg et la destruction des actes du congrès de Vienne (Allemagne, 1817) Friedrich Hottenroth, gravure sur bois, vers 1880.

Mazzini et les associations libérales italiennes

a. La critique des carbonari

« Les uns avaient cru conspirer contre la monarchie, d'autres pour le fédéralisme, beaucoup étaient favorables à la Constitution française, d'autres à la Constitution espagnole, quelques-uns croyaient à la république ou, pour le moins, à plusieurs petites républiques [...]. [La charbonnerie¹] est un vaste et puissant corps mais dépourvu de tête. »

Giuseppe Mazzini, Notes autobiographiques, 1861.

b. La création de la « Jeune Italie »

« La Jeune Italie est républicaine et unitaire. Républicaine, parce que tous les hommes d'une nation sont appelés à être libres, égaux et frères, et que la forme républicaine est la seule qui assure ce destin. La Jeune Italie est unitaire parce que, sans unité, il n'y a pas vraiment de nation. Les moyens dont la Jeune Italie entend se servir pour atteindre son but sont l'éducation et l'insurrection. »

Giuseppe Mazzini, Manifeste de la Jeune Italie, 1831.

1. Terme français pour carbonari.

I. Le triomphe de l'ordre monarchique en Europe : 1814-1848

B. Le développement du mouvement des nationalités



avoir repoussé la violence par le seul courage de ses enfants, elle déclare aujourd'hui devant Dieu et devan entants, elle dectare aujourd nut devant Dieu et devant les hommes, par l'organe de ses représentants légi-times réunis dans le congrès national, convoqué par le peuple, son indépendance politique [...]. Cette guerre est une entreprise nationale et sacrée; elle n'a pour but que la restauration de la nation et sa réintégration dans les droits de propriété, d'honneur et de vie : droits qui sont le partage des peuples policés [...].
Sûrs de nos droits, nous ne voulons, nous ne réclamons que notre rétablissement dans l'association euromons que notre rétablissement dans l'association euro-péenne, où notre religion, nos mœurs et notre position nous appellent à nous réunir à la grande famille des chrétiens et à reprendre, parmi les nations, le rang qu'une force usurpatrice nous a ravi injustement. » Acte d'indépendance, Épidaure, janvier 1822.



évrier 1830 Indépendance de la Grèce.

omantisme : mouvement culturel fortement imprégné

de christianisme qui s'épanouit dans la première moitié

3 Les massacres de Chios en poésie « Les Turcs ont passé là. Tout est ruine et deuil. « Les turcs ont passe la. Tout est ruine et deuil. Chio, l'île des vins, n'est plus qu'un sombre écueil, Chio, qu'ombrageaient les charmilles, Chio, qui dans les flots reflétait ses grands bois, Ses coteaux, ses palais, et le soir quelquefois Un chœur dansant de jeunes filles. Tout est désert. Mais non : seul près des murs noire Un enfant aux veux bleus, un enfant grec, assis, Courbait sa tête humiliée : Courbat sa tec infilmer Il avait pour asile, il avait pour appui Une blanche aubépine, une fleur, comme lui Dans le grand ravage oubliée. » Victor Hugo, « L'enfant », Les Orientales, 18, 8-10 juin 1828.

es massacres de Chios en peinture À Chios (Chio ou Scio), en 1822, les Turcs massacrent 23 000 Grecs et en vendent 50 000 autres comme esclaves. Delacroix repré-sente des familles grecques attendant la mort ou l'esclavage.

Le serment de Lord Byron à Missolonghi (1824) Ludovico Lipparini, huile sur toil 350 x 250 cm, XIX* siècle (Musé: Poète britannique romantiqu Lord Byron s'engage militairement aux côtés des Grecs dans leur lutte pour l'indépendance. Missolonghi es prise par les Ottomans en 1826 5 L'élan philhellénique

À partir de 1825, un mouvement d'opinion passionnelle tente de pousser plusieurs grandes puis-sances européennes à intervenir en faveur des Grecs. « Les Hellènes secouèrent le a Les Heilenes secouerent le joug : il se forma [en 1825] à Paris un comité grec dont je fis partie [...]. Les dépêches de M. Fabvier¹ faisaient souffrir le comité ; [...] il nous rendait responsables de ce qui n'allait pas selon ses vues, nous qui n'avions pas gagné la bataille qui n'avions pas gagné la batalle de Marathon. Je me dévouai à la liberté de la Grèce : il me semblait remplir un devoir filial envers une mère [...]. Je m'adressai aux suc-cesseurs de l'empereur de Russie, comme je m'étais adressé à lui même à Vérone² [...]. Je travaillais dans le même sens à la Chambre des pairs, pour mettre en mouve-ment un corps politique. » François-René de Chateaubriand, Mémoires d'outre-tombe, XXVIII, 9, 1840. 6 L'indépendance grecque (1821-1830)

Doc. 2 et 3 Présentez et analysez

Occ. 2 et 3 En quoi sont-ils révélateurs de l'exaltation des



Point de passage et d'ouverture 2 :

« 1822 : Les massacres de Chios » (dossier pages 68-69)

Schéma pour comprendre



- 1 Les Ottomans
- La scène de massacre
- (3) L'île soumise au pillage
- 4 Les Grecs
- 6 Le ciel aux couleurs de la Grèce



CHAPITRE 2 L'Europe entre restauration et révolution (1814-1848) 69

I. Le triomphe de l'ordre monarchique en Europe : 1814-1848

B. Le développement du mouvement des nationalités





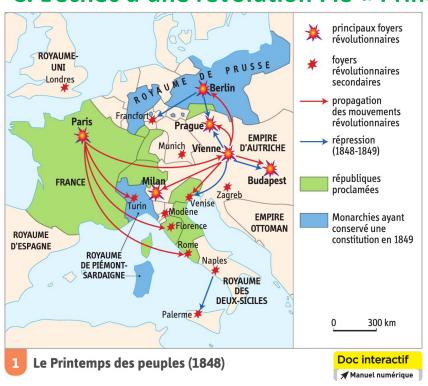
- 3 Une constitution pour la Belgique Victor Lagye, gravure, 1851.
 - 1 Paysan 2 Soldat 3 Magistrat
 - 4 Garde civique 5 Ouvrier



L'insurrection polonaise écrasée Horace Vernet, *Le Prométhée polonais*, huile sur toile, 45 x 35 mm, 1831 (Bibliothèque polonaise, Paris).

I. Le triomphe de l'ordre monarchique en Europe : 1814-1848

C. L'échec d'une révolution : le « Printemps de peuples »



2 Revendications à Prague

« Dès le commencement de mars, le seul contrecoup des événements de Paris avait amené à Prague une agitation extraordinaire [...]. Le 11 mars, à la veille de la révolution de Vienne, il y eut [...] une assemblée publique qui était comme le premier symptôme de tout le mouvement et qui devait laisser de profonds souvenirs chez les habitants de Prague, naguère si paisibles [...]. La salle pleine, un certain Faster, un cafetier [...], donna lecture, en langue tchèque, des différents articles qu'il proposait de comprendre dans la pétition. Égalité des deux races¹ à l'école, devant la justice et devant l'autorité ; obligation pour tout employé de parler les deux langues [...] ; élargissement des bases de la représentation nationale [...] ; liberté de la presse absolue; une chancellerie responsable siégeant à Prague ; [...] suppression des droits féodaux, des corvées [...] ; la liberté personnelle assurée ; l'égalité de toutes les confessions [...]. L'auditoire applaudissait à tout rompre, Allemands et Tchèques confondus dans le même enthousiasme. »

A. Thomas, « La praguerie de 1848 », Revue des Deux-Mondes, septembre 1848.

1. Peuples tchèque et autrichien.



« À Naples : le meilleur des rois continuant à faire régner l'ordre dans ses États »

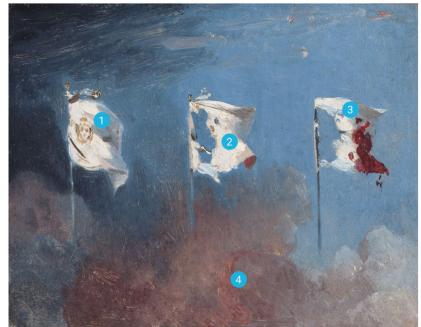
Caricature de Daumier de Ferdinand II roi de Sicile, parue dans *Le Charivari*, 1851 (National Gallery of Art, Washighton DC).

II. L'échec des monarchies constitutionnelles en France : 1814-1848

A. Louis XVIII ou l'acceptation du compromis politique : 1814-1824



Le retour des Bourbons sur le trône en 1814 : Louis XVIII Louis-Philippe Crépin, Allégorie du retour des Bourbons le 24 avril 1814 : Louis XVIII relevant la France de ses ruines



1 1830 : l'insurrection du peuple parisien
Léon Cogniet, Scène de juillet 1830, dite aussi Les Drapeaux, 1830, huile sur toile, 19x24cm, musée des Beaux-Arts, Orléans.
En 1830, le peuple parisien se soulève contre la monarchie, dont le drapeau blanc est l'emblème. Sur le tableau, le troisième drapeau, déchié et teinté de sang, devient le drapeau tricolore, emblème de la nation révolutionnaire.

- Le ciel orageux et la fumée très dense renvoient aux Trois Glorieuses de juillet 1830 : par la lutte, symbolisée par la fumée flamboyante du milieu et le sang sur le drapeau, on passe des ténèbres (fumée très sombre à gauche) à la lumière (ciel lumineux à droite).
- Le drapeau déchiré se teinte de rouge en bas à droite et laisse voir, à travers la déchirure, un ciel qui s'éclaircit progressivement.
- Le troisième drapeau apparaît en plein jour. La tache rouge est constituée par le sang des combattants, qui goutte encore. Le bleu du ciel, le blanc du drapeau et le rouge du sang représentent les trois couleurs nationales, symboles de la nation révolutionnaire.
- Le ciel orageux et la fumée très dense renvoient aux Trois Glorieuses de juillet 1830 : par la lutte, symbolisée par la fumée flamboyante du milieu et le sang sur le drapeau, on passe des ténèbres (fumée très sombre à gauche) à la lumière (ciel lumineux à droite).

II. L'échec des monarchies constitutionnelles en France : 1814-1848

A. Louis XVIII ou l'acceptation du compromis politique : 1814-1824

Louis XVIII octroie la Charte (4 juin 1814)

« Bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du roi, [...] nous avons dû [...] apprécier les effets des progrès toujours croissants des Lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société : nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une Charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel. Nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne [...].

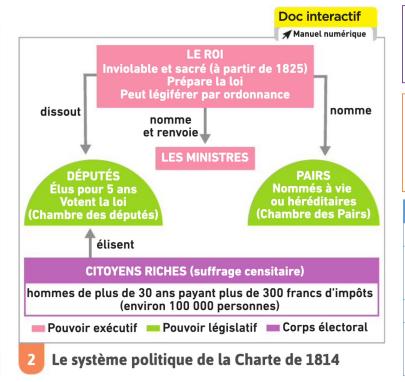
Lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une Charte constitutionnelle peut être de longue durée; mais quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même [...].

Art. 1 Les Français sont égaux devant la loi. [...]

Art. 4 Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit. [...]

Art. 6 Cependant, la religion catholique [...] est la religion d'État. [...]

Art. 8 Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions. »



<u>Consigne</u>: En analysant les documents, vous montrerez qu'ils empêchent tout retour à la monarchie absolue mais qu'ils réaffirment aussi des principes conservateurs.

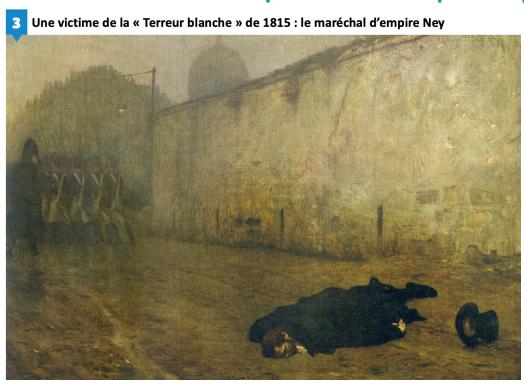
Point méthode : Analyser un texte

- on cite le texte entre guillemets (avec n° de lignes);
- éventuellement, on reformule les citations ;
- enfin, on apporte des connaissances tirées du cours pour expliquer la citation.

Citations	Explications	
1. La Charte empêche tout retour à l'absolutisme		
2. Mais la Charte réaffirme des principes conservateurs		

II. L'échec des monarchies constitutionnelles en France : 1814-1848

A. Louis XVIII ou l'acceptation du compromis politique : 1814-1824





L'assassinat du duc de Berry (1820)
Louis-Pierre Louvel, « Nuit funeste du 14 février 1820 » (BNF, Paris).
En 1820, le duc de Berry, fils du futur Charles X et espoir des
Bourbons, est assassiné par le bonapartiste Louvel. À partir
de cette date, les ultras arrivent au pouvoir, suspendent
les libertés individuelles et restreignent le droit de vote.

II. L'échec des monarchies constitutionnelles en France : 1814-1848

B. Charles X ou l'échec du retour à l'absolutisme : 1824-1830



🚺 Le sacre de Charles X à Reims, le 29 mai 1825

François Gérard, Le Sacre de Charles X à Reims, le 29 mai 1825, huile sur toile, 972 x 514 cm (Musée national du château de Versailles).

2 Les ordonnances du 25 juillet 1830

À la suite de la dissolution de la Chambre, Charles X publie cinq ordonnances, comme la Charte constitutionnelle de 1814 l'y autorise lorsqu'il y va de la « sûreté de l'État ».

1re ordonnance:

- 5 Art. 1. La liberté de la presse périodique est suspendue. Art. 2. [...] nul journal ni écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront
- 10 obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur. Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois. Elle pourra être révoquée.

2^e ordonnance:

Art. 1. La chambre des députés des départements est 15 dissoute.

3^e ordonnance¹:

Art.2. Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits personnellement, en qualité de 20 propriétaire ou d'usufruitier, au rôle de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobilière.

Le Moniteur, 26 juillet 1830.

1. La quatrième ordonnance convoque les électeurs pour le mois de septembre et la cinquième nomme des fidèles du roi aux plus hautes fonctions

II. L'échec des monarchies constitutionnelles en France: 1814-1848

B. Charles X ou l'échec du retour à l'absolutisme : 1824-1830





Le témoignage de l'écrivain Alfred de Vigny sur 1830

août Philippe d'Orléans est intronisé et devient

août Charles X quitte la France pour l'Angleterre.

« Mardi 27 juillet. Aujourd'hui commencent les soulèvements populaires. Les ordonnances du 25 en sont la cause. Le roi va à Compiègne et laisse les ministres faire feu sur le peuple. Dès l'avènement de Charles X, j'avais prédit qu'il tenterait d'arriver au gou-Mercredi 28. Je ne puis traverser Paris. Les

Mercredi 28. Je ne puis traverser Paris. Les ouvriers sont lâchés [...]. Ils tuent, sont fusil-lés, et poursuivis par la Garde royale [...]. Jeudi 29. Attaque des casernes de la rue Verte et de la Pépinière. Bravoure incom-parable des ouvriers serruriers. En vingt minutes, les deux casernes prises. Vendredi 30. Pas un prince n'a paru. Les pauvres braves de la Garde sont abandonnés sans ordres, traqués partout, chassés par-tout. Paris est libre. Donc, en trois jours, ce



Protestation des journalistes contre les ordonnances

Les ordonanes du 26 mencer particulés rement la libert de la preses Les Journaux d'opposition font paraître une protestation des le lendemais. En réponse, le préfet de policie de Paris fait démotre leurs presses. « Le Moniteur' à public effin ces ménorables ordon Le Moniteur's public effin ces ménorables ordon Le Moniteur's public effin ces ménorables ordon Le Moniteur's public effin ces ménorables ordon Le régime légal sont la plus éclatation des lois. Le régime légal sont la plus éclatation des lois Le régime légal est mont les montes par commencé. Deston entre public de la commencé. Deston entre public de la commencé de la font de la commencé de la font de la commencé de la

l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux ; ils les premiers à obter sont les écrivains des journaux; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité qui s'est dépouillée du caractère de la loi. [.] Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la Chambre illégalement dissoute, mais nous pouvons la supplier, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident et de résister autant qu'il sera en elle à la violation des lois, s

Le National, 27 juillet 1830.

La Liberté guidant le peuple cuzène Delacroix (1798-1863), huile sur toile, 325 x 260 cm, 1830-1831 (Musée du Louvre, Paris). 6 L'allégorie de la liberté 6 Le drapeau de la Révolution 6 Un ouvrier des manufacture avec le sac d'un soldat de Charles X et des pistolets de cavalerie 🔞 Un ouvrier récem de la campagne, blessé (i) Des cadavres de soldats de Charles X (ii) Les tours de la cathédrale

5 Proclamation en faveur de Louis-Philippe Après les Trois Glorieuses, les royalistes modérés, bientôt appelés orléanistes, craignent la mise en place d'une république. Ils favorisent l'accession au trône de Philippe d'Orléans, le cousin de Charles X, mais surtout le fils du révolutionnaire Philippe-Égalité.

« Charles X ne peut plus rentrer dans Paris : il a fait « Charles X ne peut plus rentrer dans Paris : il a fait couler le sang du peuple. La République nous expo-serait à d'affreuses divisions : elle nous brouillerait avec l'Europe. Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution. Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous. Le duc d'Orléans était à Jemmapes¹. Le duc d'Orléans est un roi-citoyen. Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores. Le duc d'Orléans peut seul les porter encore. Nous n'en vou-lons point d'autres. Le duc d'Orléans ne se prononce pas. Il attend notre vœu, et il acceptera la Charte. C'est du peuple français qu'il tiendra sa couronne. » Affiche rédigée par Adolphe Thiers et François-Auguste Mignet, journalistes au National, 30 juillet 1830.

PARCOLIRS 1 : analyser des documents Chronologie, doc. 1 et 2 Comment se déroulent les journées Occ. 4 Présentez et décrivez l'œuvre. Déduisez-en l'opinion de Delacroix au sujet de la révolution. Doc. 4 Comment Delacroix montre-t-il l'union nationale lors des Trois Glorieuses ? Chronologie et doc. 5 Expliquez pourquoi Louis-Philippe est choisi comme roi. mithèse Rédigez un paragraphe argumenté expli-la révolution des Trois Glorieuses : ses origines ; son déroulement ; son aboutissement. PARCOURS 2 : réaliser une carte mentale

CHAPITRE 2 ► L'Europe entre restauration et révolution (1814-1848) 61

Point de passage et d'ouverture 3 :

« 1830 : Les Trois glorieuses » (dossier pages 60-61) Consigne : À l'aide du dossier pages 60 et 61, réalisez une carte mentale mettant en évidence les causes, le déroulement et les conséquences de la révolution des « Trois glorieuses » en France en juillet 1830.

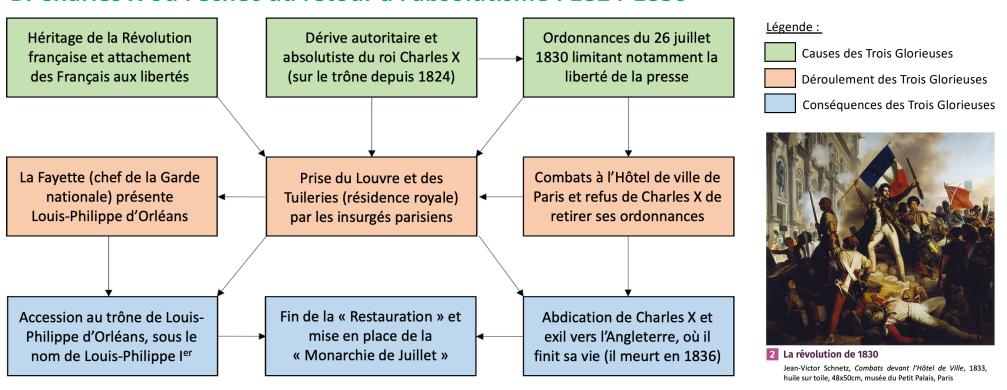
Point méthode : Construire un organigramme

- au brouillon, commencer à lister toutes les idées prélevées dans les documents ;
- positionner les cases dans un ordre logique les unes par rapport aux autres;
- tracer des flèches indiquant les liens de cause à effet entre les cases :
- enfin affecter une couleur commune aux cases contenant les mêmes thématiques.



II. L'échec des monarchies constitutionnelles en France : 1814-1848

B. Charles X ou l'échec du retour à l'absolutisme : 1824-1830



II. L'échec des monarchies constitutionnelles en France: 1814-1848

C. Louis-Philippe I^{er} ou l'échec de la monarchie libérale : 1830-1848



Louis-Philippe I^{er} prête serment sur la Charte

François Gérard, huile sur toile, 156 x 222 cm, 1834 (Musée national du château de Versailles).
Le roi est présenté au pied du trône, en uniforme de la Garde nationale.

2 La Charte révisée de 1830

En 1830, Louis-Philippe prête serment sur une Charte amendée.

« LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS , à tous présents et à venir, SALUT. NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS que la Charte constitutionnelle de 1814, telle qu'elle a été amendée par les deux Chambres le 7 août et par nous le 9, sera de nouveau publiée dans les termes suivants :

Art. 1 Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

Art. 4 Leur liberté individuelle est également garantie [...].

Art. 5 Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

Art. 7 La censure ne pourra jamais être rétablie.

Art. 12 La personne du roi est inviolable et sacrée [...]. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

Art. 14 La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés.

Art. 67 La France reprend ses couleurs. À l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Art. 70 Toutes les lois et ordonnances, en ce qu'elles ont de contrainte aux dispositions adoptées pour la réforme de la Charte, sont dès à présent et demeurent annulées et abrogées. »



Portrait du nouveau roi Le Drapeau tricolore, gravure sur bois de François Georgin

II. L'échec des monarchies constitutionnelles en France : 1814-1848

C. Louis-Philippe I^{er} ou l'échec de la monarchie libérale : 1830-1848



4 Des espoirs déçus

Lithographie d'Honoré Daumier pour le dernier numéro du journal La Caricature, 27 août 1835 (Musée Carnavalet, Paris).

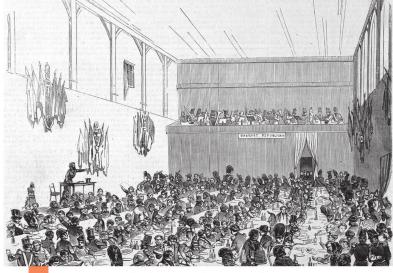
Après l'attentat commis par Fieschi contre Louis-Philippe à Paris le 28 juillet 1835, les « lois de septembre » sur la presse interdisent la caricature politique.



Une caricature républicaine de Louis-Philippe ler

« Le juste milieu. La charge sera désormais une vérité. »

Caricature de Charles Philippon, lithographie, vers 1830, Paris, musée Carnavalet.

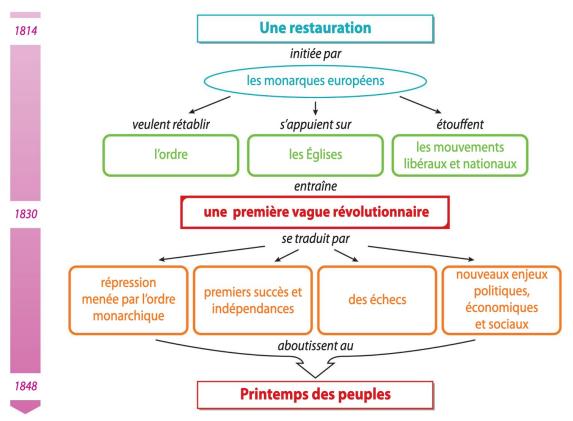


La campagne des banquets (1847-1848)

« Banquet républicain dans la salle du Jeu de paume à Versailles », gravure tirée de L'Illustration. 1848.

Les réunions politiques étant interdites, les républicains contournent la loi et organisent en 1847-1848 des banquets qui permettent à l'opposition de s'exprimer. Les toasts portés au cours de ces banquets sont un moyen détourné de critiquer le gouvernement.

Schéma bilan



Dates



Personnages



Klemens von Metternich (1773-1859)

Issu de la noblesse allemande, il fait ses études à Strasbourg mais s'oppose à la Révolution puis est contraint de fuir à révolte des Viennois.



Guiseppe Mazzini (1805-1872)

Révolutionnaire, patriote et Chef de file de la famille des fervent républicain et partisan Orléans, cousin de Charles X, il de l'unité italienne, il combat lui succède comme « roi des Vienne. Ambassadeur à Berlin concrétisation de l'unité de juillet 1830 (les « Trois en 1803 puis à Paris en 1806, il italienne et pour l'instauration glorieuses »). Il est porté au devient le Ministre des affaires d'une république. Membre pouvoir par les royalistes étrangères autrichien en 1809 d'une société secrète (les modérés qui redoutent qu'une et organise le congrès de Carbonari) à partir de 1827, il république conduise à la guerre Vienne à ce titre. Il est nommé entre dans la clandestinité et la civile et à une guerre avec les Chancelier en 1821 et exerce le lutte politique. Chef du pays européens. Il est renversé pouvoir jusqu'en 1848 où il est mouvement « Jeune Italie », il par la révolution de février chassé du pouvoir lors de la est contraint de s'exiler en 1848 : il est alors contraint France en 1831



Louis Philippe Ier (1773-1850)

Français » après la révolution d'abdiquer et de s'exiler.